

1. **Avis d'Appel d'Offres Ouvert National DAO N°DNCMP/...7.2/T/2023-2024** pour la réalisation des travaux de construction du centre intégré pour les femmes dans le cadre du projet « Centre de Développement Intégré à l'Attention des Femmes de la Commune Gitega », bâtiment en étage (R+1).

Date de publication : ...19.../...10.../2023

Date d'ouverture des offres: ...09.../...11.../2023

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de Gitega invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de Construction du Centre Intégré pour les Femmes dans le Cadre du Projet « Centre de Développement Intégré à l'Attention des Femmes de la Commune Gitega », **le marché est en un seul lot.**
2. La Commune Gitega a obtenu un financement de l'Association Internationale des Maires Francophones avec cofinancement de l'UE à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de la réalisation **des travaux de construction du centre intégré pour les femmes dans le cadre du projet « Centre de Développement Intégré à l'Attention des Femmes de la Commune Gitega »**, signalés précédemment. **Une partie de ce marché sera financé par l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) avec cofinancement de l'UE et une autre partie sera cofinancée par la Commune de Gitega.**

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **cinq (05) mois calendrier** mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres. Il en est de même pour les entreprises en litige avec la Commune.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être acheté, tous les jours ouvrables au siège de la Commune Gitega situé à Gitega à partir de 8h00, dans les bureaux abritant la Commune Gitega.
9. L'achat du DAO est obligatoire pour tout le soumissionnaire. Les quittances de paiement intitulé « achat du **DAO N°DNCMP/...7.2/T/2023-2024** de Cent mille (100 000Fbu) dont cinquante mille (50 000 Fbu) sur le compte général du trésor public N° 1101/004-04 et (50 000 Fbu) au compte N° **000940** ouvert à la BIJE au nom de la Commune de GITEGA.

✶

10. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
11. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à :
 - Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

12. Une visite guidée des sites sera organisée le 27/10/2023 à partir de 10h00. Le lieu de rencontre est le chef-lieu de la Commune Gitega. Le soumissionnaire devra bien visiter les lieux et devra bien consulter les plans de construction et va soumissionner en étant sûr de ne pas demander des avenants.

Présentation de l'offre

13. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **(7 000 000 FBU)** sept millions de francs burundais.
14. Les offres doivent être soumises à la commune de **Gitega**. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

15. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

16. Les offres seront déposées à la commune jusque le jour de l'ouverture des offres. Les offres déposées le jour de l'ouverture des offres (date limite de dépôt) les seront à 10h00 précises dans la salle habituelle du building Communal au chef-lieu de la Commune Gitega. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

17. Le Maître d'Ouvrage ouvrira les offres en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et du maître d'œuvre le 09/11/2023 à 10h30. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les participants. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres, il donne dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante, il ne signe pas sur le procès verbal d'ouverture

Critères de qualification des soumissionnaires.

18. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

18.1. Au niveau administratif :

- 1 Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
- 2 Caution bancaire de soumission suivant le modèle du DAO;
- 3 Une attestation délivrée par une banque agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant ;
- 4 Les statuts du soumissionnaire (personne morale);
- 5 Attestation de non- redevabilité aux impôts et taxes délivrée par le service des impôts (OBR) ;
- 6 Le numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- 7 Le Registre de Commerce (RC) ;
- 8 Attestation de non- redevabilité en original délivrée par l'INSS
- 9 Une adresse complète du siège social de l'entreprise ;
- 10 Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce (en original).
- 11 L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire

18.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours.

18.2. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité (Attestation bancaire de disponibilité de fonds ou ligne de crédit) d'au moins de cinq cent millions (500 000 000 FBU) de Francs Burundais.

Fait à Gitega, le .../.../2023

Dr. NDUWIMANA Jacques

Administrateur Communal de Gitega et

Personne Responsable des Marchés Publics

P.O SEP
HARISHIMANA Pierre Claver
[Signature]